

Formation doctorale interdisciplinaire

Guide pratique!

Formation doctorale interdisciplinaire
en Faculté des Lettres

Elaboré sous la direction de

J. Meizoz, avec la collaboration de

P. Badinou, M. Caraion et A. Roncaccia

guide pratique

formation doctorale interdisciplinaire en faculté des Lettres

Élaboré par la FDi sous la direction de J. Meizoz,
avec la collaboration de P. Badinou, M. Caraion, A. Roncaccia

4^{ème} édition
Janvier 2023

table des matières

a. généralités

- I. Généralités sur la formation doctorale
- II. La « Charte du doctorat » (UNIL)
- III. Droits et devoirs des doctorant·e·s et de leurs superviseurs
- IV. Pourquoi une formation doctorale ?

b. formation doctorale

- V. Spécificités de la FDi
- VI. Qu'est-ce que l'interdisciplinarité ?
- VII. Quelques activités de formation
- VIII. Confrontations des pratiques

c. compétences

- IX. Référentiel de compétences acquises par les titulaires d'un doctorat ès lettres
- X. Compétences transférables et réseautage

d. informations pratiques

- XI. Aspects réglementaires
- XII. Réforme en cours du doctorat en Europe
- XIII. Bourses et autres sources de financement
- XIV. Bibliographie de travail

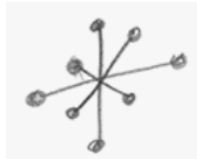
A. généralités

I. généralités sur la formation doctorale

PRINCIPES DE LA FORMATION, ÉTABLIS À PARTIR DU DOCUMENT « FORMATION DOCTORALE ET ÉCOLES DOCTORALES » ÉDITÉ PAR LES UNIVERSITÉS ROMANDES (2002).

Les objectifs de la formation doctorale sont de 5 types :

1. Acquérir l'autonomie et l'expertise dans son travail.
2. Résoudre de manière innovante des problèmes complexes sans solution connue.
3. Faire progresser les connaissances d'un domaine.
4. Communiquer avec aisance et clarté ses résultats.
5. Se constituer un réseau scientifique national et international.



II. La «charte du doctorat» (UNIL)

Depuis 2014, l'UNIL a défini une charte du doctorat qui sert de document-cadre pour recommander de bonnes pratiques aux doctorant·e·s et à leurs divers superviseurs.

- [Charte du doctorat](#) (document pdf)



III. Droits et devoirs des doctorant·e·s et de leurs superviseurs

Sur ce point, les pratiques peuvent varier selon les cultures facultaires. Mais elles doivent répondre aux vœux de la [Charte du doctorat](https://www.unil.ch/graduatecampus/files/live/sites/graduatecampus/files/Charte_doctorat.pdf) UNIL (2014), (https://www.unil.ch/graduatecampus/files/live/sites/graduatecampus/files/Charte_doctorat.pdf).

Doctorant·e et directrice / directeur de thèse ont chacun des droits et devoirs. Selon l'art. 15 du Règlement du Doctorat ès Lettres :

«¹ Chaque semestre, un échange portant sur l'avancement du travail de thèse a lieu entre le directeur et le doctorant.

² Une fois par année, le directeur et le doctorant transmettent au secrétariat des étudiants de la Faculté un document succinct, intitulé « Rapport de suivi de la thèse », rendant compte de leurs échanges relatifs au travail de thèse, et, le cas échéant, des modifications portées à la convention. Ce document, signé par les deux parties, est versé au dossier du doctorant. En cas de co-direction, il doit être réalisé avec le directeur en veillant à tenir le co-directeur informé du résultat. En cas de cotutelle, ce document doit être réalisé avec l'un des directeurs, en veillant à tenir l'autre directeur informé du résultat. »

L'UNIL souhaite sensibiliser les directrices et les directeurs de thèse à la spécificité de leur tâche, c'est pourquoi elle propose, par le biais du CSE, des formations à la direction de thèse.

- [Atelier : superviser une thèse à l'UNIL](https://www.unil.ch/graduatecampus/home/menuinst/supervision/superviser-une-these.html)
(<https://www.unil.ch/graduatecampus/home/menuinst/supervision/superviser-une-these.html>)



IV. Pourquoi une formation doctorale ?

La Faculté des lettres dispose de plusieurs lieux de formation doctorale, comme les Écoles doctorales (CUSO) et les formations transverses (Études genres ; Summer schools ; centres interdisciplinaires comme SHC ou CEMEP, par exemple). Pour information : <http://www.cuso.ch/programmes-doctoraux/>

La FDi quant à elle s'organise de manière interdisciplinaire, et s'adresse ainsi à tous les doctorant·e·s de la faculté.

Diverses instances nationales (Rapport 2006 du Conseil suisse de la science ; FNS ; CRUS « L'excellence par la recherche », juillet 2008) et européennes (Programme-cadre européen), recommandent vivement les synergies interdisciplinaires dans les formations doctorales, afin de préparer un nouveau mode de collaboration dans la recherche, réunissant des spécialistes de disciplines différentes sur des projets émergents.

- But stratégique des formations doctorales : remédier au taux important d'abandon en cours de thèse.

B. formation doctorale

v. spécificités de la fDi

La FDi a été créée en 2004 par décision de la Direction. Depuis 2007, elle relève de la Faculté des lettres. Elle encadre et conseille, selon un dispositif interdisciplinaire, tous les doctorant·e·s de la faculté qui le souhaitent. On y recourt de manière facultative.

1. Double visée de la FDi à l'UNIL :

- a) formation (axée sur les contenus et les processus : échange de connaissances, confrontation critique, construction des problèmes, méthodes, présentations orales et écrites, communications à des colloques, acquisition de compétences transférables (*soft skills*)).
- b) socialisation (axée sur l'insertion dans une communauté scientifique : sortir de l'isolement, communiquer efficacement, travailler en réseau, acquérir l'éthique du savant, valoriser ses recherches, imaginer des débouchés professionnels).

2. La FDi propose conseil et accompagnement ou compagnonnage professionnel, sous forme d'un apport méta-cognitif. Elle insiste plus sur les PROCESSUS que sur les CONTENUS (confrontation des points de vue disciplinaires cloisonnés artificiellement). La FDi favorise l'ouverture et la pratique interdisciplinaire des doctorant·e·s sans se substituer à la direction de thèse (contenus spécialisés), ni aux 3^e cycles disciplinaires CUSO.

3. Programme et plan du site de la FDi : www.unil.ch/fdi



VI. QU'EST-CE QUE L'INTERDISCIPLINARITÉ ?

« Nous pensons comme pourrait penser un saucisson coupé en tranches, s'il pensait... » (Henri Meschonnic)¹

La FDi conçoit sa pratique à partir de définitions larges, souvent citées dans la littérature scientifique :

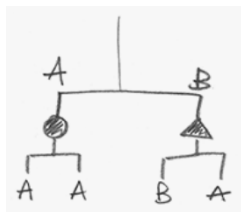
« [...] collaboration des spécialistes de formations différentes, réunis autour d'un problème complexe. » (Darbellay & Perrig Chiello 2002 : 23)

« Il s'agit d'associer des gens de disciplines diverses, pour éclairer un même objet différemment. Chacun [...] doit apprendre à parler à d'autres. » (Cyrułnik & Morin 2004 [2000] : 12).

Le découpage disciplinaire est un produit institutionnel. Il correspond à des moments de l'histoire des connaissances et doit être réévalué selon les objets et les visées. Il n'est pas nécessaire de reconduire l'« inconscient académique » lors de la construction de nos objets de recherche. Paul Veyne notait ainsi :

« Chaque discipline est comparable à un bocal. Une fois qu'on est dans un de ces bocaux, il faut du génie pour en sortir ou innover [...] : on croit habiter des frontières naturelles. » (Paul Veyne 1983 : 127)

Dans ce contexte, *travailler de manière interdisciplinaire* suppose le travail en équipes (on ne peut être interdisciplinaire tout seul !). Cela permet de s'enrichir des points de vue des disciplines voisines sur un objet envisagé en commun ; de disposer d'une plus grande *réflexivité* par rapport à ses pratiques et impensées disciplinaires.



¹ Henri Meschonnic, « L'humanité, c'est le nominalisme contre le réalisme », conférence à l'Université de Lausanne, 4 octobre 2007.

VII. quelques activités de formation

Parmi les activités proposées, voici quelques exemples :

1. Présentation orale : « Ma thèse en 180 secondes »

Concours de présentation, lancé en Australie et désormais courant aux USA comme en Europe. L'UNIL a accueilli le concours international le 27 septembre 2018. Enjeu : présenter clairement sa thèse à un public non-spécialisé, en 3 minutes. La prestation est jugée par le public (et non par les pairs). (<http://mt180.fr>)



2. Rédiger un compte-rendu pour revues académiques

Le compte-rendu d'un ouvrage spécialisé dans votre discipline, à destination d'une revue, est un genre du discours académique. Il comporte :

- a. Présentation générale de l'ouvrage,
- b. Synthèse et discussion de ses thèses,
- c. Évaluation globale de sa pertinence.

Lisez quelques exemples de comptes rendus dans des revues que vous pratiquez et proposez-en un vous-même à partir d'un ouvrage de votre choix. Votre texte comptera entre 1800 et 6000 signes. Les sites CAIRN, PERSEE, FABULA ou d'autres moteurs de recherche donnent accès gratuitement à des revues publiant des comptes rendus (par exemple : *a contrario*, *Europe*, *Critique*, *Annales*, *Histoire littéraire de la France*, etc.). La FDi collabore avec le site FABULA, qui soumet des ouvrages récents à comptes rendus

(http://www.fabula.org/atelier.php?Fictions_classiques%3A_quelques_ouvrages_r%26eacute%3Bcents).



3. Soumettre un projet de communication dans un colloque

Partager le résultat de ses recherches dans le cadre de colloques est une expérience indispensable, qui permet non seulement de tester la validité de ses hypothèses de travail, mais de se constituer un réseau scientifique.

Le projet soumis au comité du colloque constitue un exemple de problématique rédigée, accompagnée d'un titre et d'une bibliographie.

La FDi organise un colloque interdisciplinaire par année et des journées d'études, voir sur les pages « Colloques scientifiques » : <https://www.unil.ch/fdi/home/menuinst/recherche/colloques-scientifiques.html> et « Journées d'études » : <https://www.unil.ch/fdi/home/menuinst/formations/journees-detudes.html>

Il est recommandé par ailleurs de cibler des colloques en lien avec son sujet de thèse et d'envoyer une proposition de communication. On trouvera des appels à communication sur des sites du type www.fabula.org ou www.calenda.org.



4. Rédiger un « Résumé de thèse en 1 page et 10 propositions »

Un tel document est obligatoire aux Pays-Bas, lors du dépôt du manuscrit. Résumez les hypothèses et/ou acquis de votre thèse en 1 page et 10 propositions.

Le résumé en 10 points devrait mentionner en tout cas :

- une formulation de la problématique et des hypothèses de départ,
- un corpus décrit et justifié,
- une partie théorique et/ou méthodologique,
- les références théoriques principales et/ou concepts opératoires,
- la synthèse des principales conclusions,
- l'ouverture espérée sur de nouveaux champs de recherches encore inexplorés.

Exemple de document produit par un-e doctorant-e :

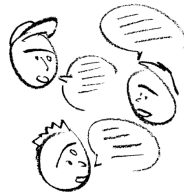
(XY, thèse en français médiéval)

« Enjeux d'un collage : le Roman de Perceforest de David Aubert »

1. Le *Roman de Perceforest* est un immense roman arthurien anonyme en prose de la fin du Moyen Âge qui n'a, à ce jour, jamais été étudié dans son ensemble. Je me propose dans ma thèse de mettre au jour la **structure narrative** de cet immense récit, ce à l'aide de son **intertextualité**. J'estime en effet que la structure de ce texte, qui se propose de relier Alexandre le Grand à Arthur, repose en grande partie sur son rapport aux textes antérieurs. À noter que je rejette certaines définitions modernes entourant l'intertextualité (M. Riffaterre notamment) et place au centre de mon étude, non le lecteur, mais bien l'émetteur. Cela me pousse à ne m'intéresser qu'aux traces intertextuelles explicites.
2. Mon travail consiste dans un premier temps à **identifier les textes**, les corpus, avec lesquels le *Roman de Perceforest* entre en résonance. Je différencie le simple emploi de thèmes ou motifs topiques (J.-J. Vincensini) du travail de reprise d'un texte précis, auquel je m'intéresse. Faute de terme plus adéquat, je le nomme « emprunt » et le définis comme la présence explicite d'un texte, repris et inséré dans un nouvel environnement sous la forme de fragments textuels, de paraphrases, de résumés, de citations et/ou de traductions.
3. Il s'agit ensuite de dégager les **procédés** de reprise, à la fois le mode d'insertion, le rapport à la source, les procédés « quantitatifs », le mode de reprise, ou encore le degré d'invention. Je m'inspire ici notamment des travaux de M. Goulet sur l'hagiographie.
4. À terme, il s'agit d'élaborer une **typologie et des outils** permettant d'étudier l'intertextualité du *Roman de Perceforest*, et étant transférables au corpus médiéval (arthurien) qui ne connaît pas la notion d'auteur, ni de plagiat, et s'élabore dans la transfictionnalité (R. Saint-Gelais). Je m'inspire pour cela de travaux de critiques variés (J. Cerquiglini, A. Combes, A. Compagnon, G. Genette, T. Samoyaut, etc).
5. L'étude des procédés de reprise permet de définir, au-delà de sa simple structure, l'**intentionnalité** du *Perceforest*, ce par rapport aux récits préexistants, selon qu'il se propose de les annoncer, les compléter, ou de les remplacer.
6. Le traitement réservé aux récits antérieurs conduit à une réflexion sur leur **réception** (H. R. Jauss) à la fin du Moyen Âge. Emprunter, sélectionner un passage ou un autre, le transférer voire le réécrire et l'adapter, c'est en proposer une relecture. S'y devine une réception d'un auteur, qui en fut d'abord un lecteur.
7. Nous ne connaissons rien ou presque du premier auteur du *Roman de Perceforest*. En revanche, nous connaissons le responsable d'un des ensembles manuscrits qui l'ont suivi, **David Aubert**, responsable d'un atelier de copie, au service de Philippe le Bon. En

comparant sa version avec les autres manuscrits, je souhaite vérifier s'il y a, ou non, émergence d'une figure d'auteur.

8. Il s'agira en outre de situer les procédés de reprise du *Roman de Perceforest* au sein de son **contexte littéraire**. Le Moyen Âge tardif est en effet l'âge d'or du recueil, mais aussi de nouvelles formes littéraires qui, elles aussi, empruntent (collage/montage de Guillaume de Machaut, Christine de Pisan, insertions lyriques).
9. Il s'agira également de le positionner par rapport au **corpus arthurien**, qui se construit tout entier dans la reprise (transfictionnalité). Le *Perceforest* et ses formes d'emprunt s'inscrit-t-il dans sa continuité ou représente-t-il un extrême ?
10. À terme, je proposerai une réflexion sur l'emprunt, l'auteur, l'originalité et l'invention. À partir d'un contexte médiéval, je désire parvenir à une **ouverture moderne** en transposant une réflexion propre à un âge précédant l'imprimerie à l'époque contemporaine, qui, avec l'émergence de nouveaux moyens de communication (internet, blogs, etc.) retrouve des procédés d'écriture semblables (affaire Hegemann) et s'interroge sur l'emprunt et ses limites (affaires Darrieussecq-Laurens et Darrieussecq-N'Diaye).

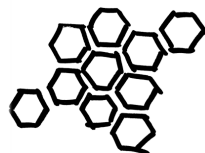


5. Journées d'études à l'initiative des doctorant-e-s et post-doc

Les doctorant-e-s et post-doc de la Faculté des lettres sont convié-e-s à former le projet d'une journée d'étude sur un thème, une notion ou une question qui les intéresse, et à le soumettre à la FDi. Un financement est à disposition pour inviter un-e conférencier-e, spécialiste de la question traitée, et réunir à cette occasion des chercheur-e-s en formation.

[Informations détaillées :](#)

<https://www.unil.ch/fdi/home/menuintst/formations/journees-detudes.html>



VIII. confrontations des pratiques

L'atelier pour doctorant-e-s « Formation au métier de chercheur » propose une discussion autour des pratiques respectives des chercheurs des différentes disciplines. Cet échange, modéré par un enseignant-expert, prend appui sur le questionnaire suivant :

- Comment êtes-vous parvenu à formuler ce sujet (genèse du projet) ? Le sujet vous a-t-il été dicté, proposé, imposé ?
 - Ancrage institutionnel de la recherche : degré faible ou fort d'intégration de la thèse dans les recherches en cours de l'institution.
 - Identité disciplinaire/interdisciplinaire du travail (problématiques, méthodes, dialogue avec la tradition disciplinaire ?).
 - Quel rapport vous lie à l'objet de vos recherches ? Êtes-vous impliqué-e personnellement par le thème choisi ? Si ce rapport est affectif et personnalisé, précisez-le de manière réflexive afin d'en contrôler l'impact.
 - Quel est l'intérêt de la question que vous posez dans l'état des savoirs de votre discipline ? Justifiez la pertinence de votre sujet dans une visée générale qui serait celle d'un cumul orienté des connaissances.
 - L'étape préalable à une thèse consiste à vérifier que le sujet n'a pas été traité comme tel (consultez les « répertoires des thèses » nationaux et internationaux :
 - thèses en cours en lettres, UNIL :
<https://www.unil.ch/lettres/home/menuinst/recherche/theses.html>
 - [thèses achevés UNIL Lettres](#) (indiquez "thl Lettres" suivi de l'année souhaitée dans le moteur de recherche) :
https://renouvaud1.primo.exlibrisgroup.com/discovery/search?vid=41BCULAUSA_LIB:VU2
 - thèses et travaux académiques en Suisse :
https://www.nb.admin.ch/dienstleistungen/online_katalog/02138/index.html?lang=fr
 - guide des thèses d'ampleur internationale, très complet :
http://grebib.bnf.fr/pdf/guide_theses.pdf ;
- ensuite, produire une première bibliographie sur le sujet, afin d'évaluer ce qui existe, et contraindre le choix de l'angle d'étude.
- Titre (de travail). Proposez-le, en l'état actuel de vos recherches. Il est important de s'en donner un, pour s'assurer de la cohérence du sujet et manifester sa clarté pour

vous. Le titre indique la problématique, la question ou la thèse générale du travail ; le sous-titre précise en général le corpus, la période et/ou l'approche adoptée.

- Quels critères ont présidé (explicitement ou implicitement) à l'établissement de votre corpus ? Le corpus résulte-t-il d'une sélection ou inclut-il la totalité des documents de la catégorie visée ? (Formes de la malédiction dans la littérature grecque antique // Les romans d'Albert Camus).
- S'agit-il de critères internes au corpus (genre commun, thème commun, etc.), ou de critères externes (chronologie, école, périodisation classique) ? Justifiez-les. Prévenez les objections qui peuvent surgir devant un corpus d'apparence incohérente ou aléatoire.
- Décrivez brièvement les sources de votre corpus en manifestant les points de convergence entre elles, l'échelle d'observation choisie et le niveau où se situe cette convergence.



c. compétences

ix. référentiel de compétences acquises par les titulaires d'un doctorat ès lettres

Outre les compétences spécialisées des chercheurs (*hard skills*), on soulignera l'importance des compétences génériques (*soft skills*), transférables sur le marché de l'emploi. Il s'agit de développer (*formation*) et conscientiser (*réflexivité*) les compétences transférables hors du monde académique, afin de faciliter l'entrée des post-docs sur le marché du travail. En effet, les doctorant-e-s appartiennent à une catégorie d'accès plutôt aisé à l'emploi. Mais le plus souvent, celui-ci se réalise hors du milieu académique.

Les doyens de plusieurs universités romandes en ont proposé une formulation de l'ensemble des compétences (*soft* et *hard skills*) liées au parcours doctoral :

Référentiel de compétences acquises par les titulaires d'un doctorat ès lettres

(<http://www.unil.ch/lettres/page95722.html>)

Compétences liées à la recherche

- Concevoir, planifier, mettre en œuvre et adapter un processus complet de recherche dans le respect de l'intégrité scientifique requise.
- Produire des travaux scientifiques d'envergure issus d'une recherche originale et substantielle et reconnus comme tels selon les standards usuels au niveau national et international.
- Faire avancer les connaissances dans son domaine de recherche, développer des concepts théoriques adéquats et en démontrer l'applicabilité.
- Utiliser les technologies adéquates pour constituer des bibliographies, gérer des bases de données, récolter et diffuser l'information.
- Délimiter, assimiler et faire la critique d'un ensemble de savoirs constitués et poser à leur propos des hypothèses interdisciplinaires innovantes.
- Connaître et mobiliser les récentes avancées dans son domaine de recherche et dans les domaines connexes.
- Produire une analyse critique des résultats obtenus.
- Résumer/synthétiser/organiser des documents, des rapports ou des connaissances.

Compétences institutionnelles et sociales

- Prendre en compte les standards en vigueur dans un contexte donné sur le plan de la déontologie et de la responsabilité envers la société.
- Justifier les principes, méthodes et techniques d'analyse utilisés dans son champ de recherche.
- Connaître les processus liés à l'exploitation des résultats de recherche dans le contexte académique et dans la société.
- S'adapter aux différents contextes de l'échange d'information et d'opinions en société.
- Assimiler et restituer des contenus spécialisés formulés dans diverses langues.

Compétences en matière de communication

- Communiquer sur son domaine d'expertise avec ses pairs, la communauté scientifique au sens large, ainsi que le grand public.
- Communiquer avec aisance à l'oral et à l'écrit dans diverses situations.
- Transmettre les résultats de ses travaux scientifiques ou ses connaissances pour différents publics.
- Construire des arguments cohérents et articuler des idées clairement.

- Défendre de manière constructive la démarche suivie dans sa recherche, débattre sur ses objectifs et ses résultats.

Compétences didactiques

- Définir et planifier des tâches et des objectifs d'apprentissage liés à son domaine d'expertise
- Établir des liens didactiques entre la recherche et l'enseignement.
- Adapter un discours explicatif à différents types de publics.

Compétences relationnelles, travail en équipe, networking

- Mettre en place une équipe de recherche et la gérer (leadership/gestion de conflit).
- Gérer son temps et ses ressources (financières, matérielles, humaines).
- Travailler en collaboration avec ses supérieurs, ses collègues, ses pairs et son institution.
- Travailler dans des contextes internationaux et interculturels.
- Développer, maintenir et mobiliser ses réseaux.

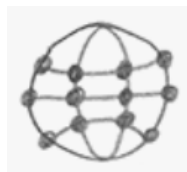
Compétences critiques et stratégiques

- Former et formuler des jugements (analyser, évaluer et synthétiser de manière critique des idées nouvelles et complexes).
- Inventer et apporter des solutions nouvelles et inédites.
- S'intéresser et s'adapter aux situations nouvelles ou inattendues.
- Travailler de manière indépendante et autonome.

Compétences transdisciplinaires

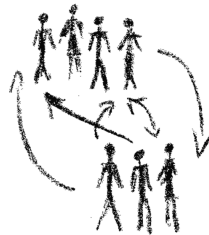
- Gérer la progression de sa carrière en se fixant des buts réalistes et atteignables et en identifiant les moyens d'augmenter son employabilité.
- Transférer ses compétences à d'autres environnements de travail.
- Saisir les opportunités de carrière à l'intérieur et à l'extérieur de l'Université.

Les Doyens des Facultés de lettres des Universités suisses, 2012.



x. compétences transférables et réseautage

- Définition et exemples des compétences transférables :
<http://www2.unine.ch/releve/competences-transferables>
- Programme transversal de développement des compétences génériques CUSO :
<https://competences.cuso.ch/accueil/>
- Offres diverses pour le développement des compétences génériques :
http://www2.unine.ch/releve/competences-transferables_offres
- Portail ALUMNIL UNIL : <http://wp.unil.ch/alumni>
- Recherche et carrière : <http://www.unil.ch/researcher>
- Réseaux professionnels : <http://www.linkedin.com/>
et <http://www.academia.edu/>



D. Informations pratiques

XI. Aspects réglementaires

Inspirés des « Directives de la direction » sur le doctorat et du chapitre II du Règlement du Doctorat ès Lettres du 19 septembre 2016.

(<https://unil.ch/lettres/home/menuguid/doctorantes.html>)



1. Questions générales sur le doctorat à l'UNIL

Allez voir la page « Graduate campus – pour les doctorant-e-s et postdoctorant-e-s » du site UNIL :

<https://www.unil.ch/graduatecampus/home/menuintst/doctorantes.html>

Idem pour les MA et les jeunes post-docs :

<https://www.unil.ch/graduatecampus/home/menuintst/le-postdoc-a-lunil.html>

Définition de la thèse par la Faculté des lettres :

La thèse de doctorat est un travail scientifique écrit, original, de grande envergure, dont la propriété intellectuelle revient à un seul auteur. La thèse ne peut être constituée d'une succession de travaux distincts déjà publiés, ni être une production collective. Dans des circonstances exceptionnelles, le Décanat peut accorder des dérogations à ces principes en précisant les conditions spécifiques liées à cette dérogation.








2. Admission et inscription

- ❖ **Règlement du Doctorat ès Lettres** du 19 septembre 2016, mis à jour le 20 septembre 2022, en ligne
(https://www.unil.ch/files/live/sites/lettres/files/shared/Faculte/Reglements/REDO-20190917_rev20220920.pdf).
- ❖ **Rappel** pour l'admission en thèse de lettres :
 - Disposer d'une licence/master de lettres de l'UNIL ou d'une autre université suisse, d'un grade (universitaire ou d'une haute école) jugé équivalent, par la Direction, à un Master universitaire suisse.
 - Obtenir l'accord d'un·e directeur·trice de thèse sur un projet de thèse détaillé.
 - Obtenir l'enregistrement officiel du sujet par le Décanat qui transmet ensuite au Service des immatriculations et inscriptions.
- ❖ **Procédure pour l'inscription en thèse**
 - 1) Déposer au Secrétariat du Décanat la Convention de thèse (incluant le projet de thèse) co-signée par le/la directeur·trice et le/la candidat·e. Le tout est par la suite transmis par le Décanat au Service des immatriculations et inscriptions.
Les délais pour la transmission des projets sont affichés sur la page suivante de la Faculté des lettres :
<https://unil.ch/lettres/home/menuguid/doctorantes/inscription-en-these-et-suivi.html>
 - 2) Donnez aussi votre accord au Décanat (Romain.Genet@unil.ch) pour figurer dans le fichier des « Thèses en cours » accessibles sur le site du décanat :
(<http://www.unil.ch/lettres/page38775.html>).
- ❖ Possibilité de **co-direction** (un·e directeur·trice et un·e co-directeur·trice interne ou externe à l'UNIL ; délivre un seul diplôme UNIL ; permet l'interdisciplinarité) et **co-tutelle** (deux directeur·trice·s ; deux diplômes ; l'un des deux directeur·trice·s est externe à l'UNIL ; convention signée avec l'université partenaire,
cf. http://www.unil.ch/webdav/site/fdi/shared/0-2.7_dir_dec_co-tutelles_these.pdf
- ❖ Le/la directeur·trice de thèse doit être professeur·e ordinaire, professeur·e associé·e, MER 1 ou MER 2 si la nature de la thèse le justifie. Dans ce cas, le/la MER 2 doit être titulaire d'un doctorat et attester d'une activité régulière de recherche.
- ❖ Les assistant·e·s disposent au minimum de 50% de leur temps de travail pour la thèse.

- ❖ Les assistant·e·s doivent être inscrit·e·s en thèse au plus tard 12 mois après le début de leur contrat (dépôt d'un projet de thèse cosigné par le/la directeur·trice).

3. Le projet de thèse.

Pierre d'angle de la thèse qui, signé du/de la directeur·trice et du/de la candidat·e, accompagne l'inscription et la valide. Document évolutif, dont la clarté et la précision sont garantes de l'ensemble du processus. Il sert de base à l'établissement d'un plan et doit contenir :

-  un titre et une description synthétique du sujet,
-  une problématique et les objectifs visés
-  l'état des recherches
-  l'indication des sources, des méthodes et du corpus utilisés,
-  une bibliographie

Nous recommandons également d'établir d'emblée un calendrier indicatif des étapes du travail.



4. *Vademecum* de la Faculté pour le colloque et la soutenance

L'UNIL connaît la particularité originale d'une soutenance de thèse en deux étapes : d'abord un « colloque » privé avec le jury, destiné à améliorer le manuscrit, puis une « soutenance » publique officielle.

[Colloque de thèse](#) (art. 16 et 17 du Règlement du Doctorat ès Lettres)

- Il a lieu au plus tard 4 mois après le dépôt du manuscrit. En principe, la soutenance suit dans les 6 mois après le colloque.
- But : critiques constructives de la part du jury. Le/la candidat·e n'a pas à argumenter, il note les remarques en vue de corriger son manuscrit et de préparer le débat de la soutenance.
- Se déroule à huis-clos, organisé par le/la directeur·trice, dure de 3 à 4 h.
- Jury, 2 à 4 personnes dont 1 membre externe à l'UNIL au minimum.
- Au terme du colloque et après délibération, le jury décide des modifications à apporter au manuscrit en vue de la soutenance.

Protocole de soutenance (art. 68)

(voir le « Vademecum de la soutenance de thèse à l'intention des président·e·s de séance » dans le site des Lettres :

<https://www.unil.ch/files/live/sites/lettres/files/shared/Doctorantes/soutenance/vademecum-colloque-2018-FR.pdf>

- ◇ Présidée par un·e professeur·e de la Faculté.
- ◇ Le/la candidat·e présente son travail en public, 25 à 30 min. (« Discours de soutenance »)
- ◇ Questions et commentaires du jury (max. 30 min. chacun). *Idem* du/ de la directeur·trice. *Idem* de la délégation des enseignant·e·s ; enfin du public.
- ◇ Délibération en privé (l'imprimatur est accordé avec/sans correction, ce deuxième cas équivaut à la mention (en France), l'UNIL ne délivrant pas ce type de distinction.
- ◇ Jours suivants : le/la directeur·trice de thèse et les autres membres du jury envoient chacun au Décanat dans un délai de deux mois un *rapport de thèse* (3-4 p.). Le Décanat rassemble les rapports en un document unique qu'il transmet à tous les membres du jury ainsi qu'au/ à la candidat·e.



Discours de soutenance

Prononcé par le/la candidat·e, il dure 25-30 minutes maximum.

Selon la coutume, il devrait traiter quatre aspects :

- 1) Positionnement personnel et scientifique à propos du sujet choisi ;
- 2) Méthodes et corpus pour aborder la question traitée sous un nouvel angle ;
- 3) Résultats, acquis et apports ;
- 4) Prévenir les objections du jury par un regard d'ensemble, de type autocritique sur sa démarche.

Il est conseillé ensuite de préparer les réponses au jury à l'aide de fiches (selon les questions du colloque).

5. Dépôt de la thèse, consignes formelles, subsides

(cf. Directives de la direction, 3.10 et également « Obtention du titre de docteur-e » dans le site de la Faculté des lettres : <http://www.unil.ch/lettres/page66757.html>).

- Page « Titre de la thèse » (modèle indiqué dans le site de la Faculté des lettres : <https://www.unil.ch/lettres/home/menuuid/doctorantes/page-de-titre-pour-le-doctor.html>).
- Quantité du dépôt : a) colloque : seulement pour le jury, b) soutenance : membres du jury et directeur-trice + **4 exemplaires** supplémentaires (Faculté).
- **3 exemplaires déposés à la BCU** suffisent pour obtenir le titre. Le dépôt d'une version électronique (pdf) est recommandé.
- Les doctorant-e-s sont invité-e-s à déposer le PDF de leur thèse sur le système SERVAL, avec un embargo indéfini. Il s'agit d'un archivage électronique auquel seul les utilisateurs UNIL ont accès. Un contrat électronique sera proposé à cette occasion.
Informations :
<https://www.bcu-lausanne.ch/livres-articles-video-audio/travaux-universitaires/theses/depot-de-theses/#.XOe1kCPpNBw>
- Subside de publication : à demander au « Fonds des publications de l'UNIL », attribué par la Direction :
https://www.unil.ch/fdi/files/live/sites/fdi/files/shared/dir2_3_subsidés_publication1-1.pdf



XII. Réforme en cours du doctorat en Europe

L'*European University Association* (EUA), localisée à l'UNIL, tient un *Council of doctoral education* qui accompagne la réforme du doctorat en Europe pour réaliser une « société de la connaissance » dans le contexte de la globalisation. Pour cela, il faut :

- a) Harmoniser le doctorat sans le centraliser ;
- b) augmenter les budgets de la recherche en Europe (objectif visé, 3 % du PIB européen) ;
- c) encourager l'interdisciplinarité (afin de répondre à la complexité et l'interdépendance des phénomènes).

Le *Council of doctoral education* (EUA) recommande les 10 principes dits « de Salzbourg ». Il s'agit de propositions faites par les associations d'universités européennes, et acceptées par les gouvernements :

1. Le doctorat consiste en une recherche créative, originale, supervisée par des chercheur·e·s seniors.
2. Il relève d'une concertation institutionnelle des universités, et non de l'initiative isolée de professeur·e·s.
3. Implique une formation collective (et non le seul tête à tête maître-élève), structurée (programmes), qui suppose une masse critique minimum. Pour cela, il faut créer des écoles doctorales.
4. Le/la doctorant·e est une personne travailleuse créative, salariée, de statut professionnel, avec des droits et devoirs.
5. La thèse aura une durée de 3 ou 4 ans maximum.
6. Sur le marché du travail, le/la doctorant·e fera donc (découle du point 4) valoir une expérience professionnelle de 3 ans².
7. Le recrutement des doctorant·e·s doit être repensé (critères, projet, équité) de manière institutionnelle, et non individuelle.
8. L'accent sera mis sur l'interdisciplinarité et sur le développement de compétences spécifiques (*hard skills*) et génériques (*soft skills*), transférables sur le marché du travail.
9. Il faut favoriser la mobilité et la constitution de réseaux internationaux.
10. Le financement des doctorats doit être organisé par les universités.

² Sur le marché du travail en Suisse, le titre de docteur représente un avantage indéniable, notamment en vue d'emplois hors de l'université. Pour une comparaison des trajectoires des docteurs, cf. Sonja Engelage & Andreas Hadja, "PhD and Career – Is a Doctoral Degree Worth It? Analyses with the Swiss Graduate Study", *Revue suisse de sociologie*, vol. 34, n° 1 (2008), pp. 71-94.

XII. Bourses et autres sources de financement

1. Subside FNS "Doc.CH (SHS)"

Pour financer le doctorat, on peut faire une demande de subside au Doc.CH (<http://www.snf.ch/fr/encouragement/carrieres/doc-ch/Pages/default.aspx>)

La soumission est possible jusqu'à deux ans après l'obtention du diplôme (master ou équivalent). À noter que cette bourse va disparaître à l'horizon 2025.

2. Bourses "Mobi.Doc"

L'instrument de financement "Mobi.Doc" propose deux types de financement, non cumulables, qui sont calculés sur la base d'un séjour de 6 mois pour tous les doctorant-e-s de l'UNIL et du CHUV, à l'exception des doctorant-e-s financé-e-s par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) :

1. la bourse de mobilité : est destinée aux doctorant-e-s sans contrat de travail avec l'UNIL ou qui vont interrompre leur contrat d'assistant-e diplômé-e le temps de leur séjour à l'étranger. Elle doit permettre de couvrir substantiellement l'entretien personnel du bénéficiaire et de sa famille éventuelle. Un séjour supérieur à 6 mois sera envisageable avec l'accord du décanat de la faculté de rattachement, mais sans financement additionnel. Dans la plupart des facultés, la durée correspondant à l'interruption du contrat peut être récupérée en fin de thèse.
2. le subside de mobilité : d'un montant beaucoup plus modeste que la bourse et répondant à une logique de per diem, il est destiné à contribuer aux frais de séjour des doctorant-e-s qui décideront, d'entente avec le décanat de leur faculté de rattachement, de ne pas interrompre leur contrat de travail avec l'UNIL et qui continueront ainsi de percevoir leur salaire pendant leur absence.

Deux mises au concours "Mobi.Doc" sont prévues chaque année (1^{er} mars – 1^{er} septembre)

Pour les demandes Doc.CH, Mobi.Doc et Postdoc.Mobility, il faut prendre contact avec M^{me} Véronique Longchamp de la Commission locale du FNS (cxr@unil.ch).

(voir également <https://www.unil.ch/researcher/Financement>).

3. Liste des autres sources de financement possibles

Informations auprès des consultants recherche de la Faculté :

<https://www.unil.ch/lettres/home/menuinst/recherche/financements.html>.

xiv. bibliographie de travail

MÉTHODOLOGIE ET ÉPISTÉMOLOGIE

- MACE Gordon (1997), *Guide pour l'élaboration d'un projet de recherche*, Bruxelles, De Boeck Université.
- ALBARELLO Luc (2003), *Apprendre à chercher. L'acteur social et la recherche scientifique*, Bruxelles, De Boeck.
- BEAUD Michel (2006) [1994], *L'Art de la thèse*, Paris, La Découverte, « Repères ».
- BECCARIA Pierre (2022), *Dictionnaire du master et du doctorat. Concevoir de façon, autonome*, Paris, Honoré Champion.
- CYRULNIK Boris & MORIN Edgar (2004) [2000], *Dialogue sur la nature humaine*, La Tour d'Aigues, L'Aube.
- DARBELLAY Frédéric, PERRIG-CHIELLO Pasqualina (éds), (2002), *Qu'est-ce que l'interdisciplinarité ? Les nouveaux défis de l'enseignement*, Lausanne, Réalités sociales.
- DEPELTEAU François (2000), *La démarche d'une recherche en sciences humaines : de la question de départ à la communication des résultats*, Bruxelles, De Boeck Université.
- DESLAURIERS Jean-Pierre (2019), *Et si le doctorat était un belle aventure ?*, Québec, Les Presses de l'Université de Laval.
- FERREUX Jean (2009), *De l'écrit universitaire au texte lisible. Petit essai sans prétention à l'usage non-exclusif des docteurs, doctorants et autres chercheurs*, Paris, Tétraèdre.
- GÉRARD Laetitia, avec la contribution de Stéphane Simonian et préf. de David Le Breton (2014), *Le doctorat : un rite de passage. Analyse du parcours doctoral et post-doctoral*, Paris, Tétraèdre.
- GIROUX Sylvain (1998), *Méthodologie des sciences humaines : la recherche en action*, Saint-Laurent (Québec), ERPI : Édition du Renouveau Pédagogique Inc.
- LAMOUREUX Andrée (1995), *Recherche et méthodologie en sciences humaines*, Laval (Québec), Éditions Études vivantes.
- LEVY Jacques (2008), « Sortir du pavillon disciplinaire », in F. Darbellay & Th. Paulsen (dir.), *Le Défi de l'inter- et transdisciplinarité. Concepts, méthodes et pratiques innovantes dans l'enseignement et la recherche*, Lausanne, PPUR, pp. 197-204.
- ORIGGI Gloria, DARBELLAY Frédéric (dir.), (2009), *Repenser l'interdisciplinarité*, Genève, Éditions Slatkine.
- PREGENT Richard (2001), *L'Encadrement des travaux de mémoire et de thèse*, Québec, Presses internationales polytechniques.
- PASSERON Jean-Claude (1991), *Le Raisonnement sociologique. L'espace non-poppérien du raisonnement naturel*, Paris, Nathan. Rééd. en poche, Albin Michel, 2004.
- SCHULTHEIS Franz et alii, (dir.), (2006), *L'Inconscient académique*, Genève & Zurich, Seismo.
- VEYNE Paul, *Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes ?*, Paris, Seuil, 1983.

ZIMA Pierre (2004), *Was ist Theorie ?* Tübingen, Francke.

ZIMA Pierre, (2003), *Théorie critique du discours*, Paris, L'Harmattan.

PARCOURS DE CHERCHEURS

NOIRIEL Gérard (2003), *Itinéraire d'un historien*, Paris, Belin.

TODOROV Tzvetan (2003), *Devoirs et délices. Itinéraire d'un passeur*, Paris, Seuil.

WEIBEL Luc (2003), *Une Thèse pour rien*, Paris, Le Dilettante.

BOURDIEU Pierre (2004), *Esquisse pour une auto-analyse*, Paris, Raisons d'agir.

VEYNE Paul (2014), *Et dans l'éternité je ne m'ennuierai pas*, Paris, Albin Michel.

BILAN DES THESES

ALEXANDRE Didier, COLLOT Michel, GUERIN Jean-Yves et MURAT Michel (éds, 2004), *La Traversée des thèses. Bilan de la recherche doctorale en littérature française du XX^e siècle*, Paris, Presses de la Sorbonne nouvelle.

La Thèse Nuit Gravement à la Santé. Le dico du doc par Tis (2012), Neuchâtel, Éditions Alphil.

OUVRAGES GRAPHIQUES

RIVIERE Tiphaine (2015), *Carnets de thèse*, Paris, Seuil.



renseignements :

Université de Lausanne, Faculté des lettres, Centre de la Formation doctorale interdisciplinaire, Anthropole, bureau 4134.2, CH-1015 Lausanne ; tél. : ++41 21 692 38 34 / 37 ; e-mail : fdi@unil.ch ; site web : www.unil.ch/fdi